



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 18 août 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures seront entendues, à savoir :

Demande # 2025-DM-0019

Immeuble : 32, rue des Mélèzes, lot no. 6 384 583
Règlement : 128-2018-RCI Contrôle intérimaire, article 8 et article 9, alinéa 3).
Zone : R-40
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'autoriser une opération cadastrale réduisant la superficie minimale du terrain à 5 098.7 mètres carrés au lieu des 8 000 mètres carrés prescrits.

Demande # 2025-DM-0020

Immeuble : 67, rue des Mangoustes, lot no. 5 308 950
Règlement : 128-2018-Z, article 11.1.1
Zone : V-50
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de permettre l'empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 1.28 mètre dans la marge latérale au lieu des 6 mètres de marge latérale prescrits.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement aux présentes demandes de dérogations mineures lors de cette séance.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 1^{er} août 2025.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 1^{er} août 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 1^{er} août 2025.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

Ce : _____